



La Bruyère  
Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie  
Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut  
prendre la résolution si la majorité  
de ses membres en fonction n'est  
présente. Cependant, si  
l'assemblée a été convoquée deux  
fois sans s'être trouvée en nombre  
compétent, elle pourra, après une  
nouvelle et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le nombre  
des membres présents, sur les  
objets mis pour la troisième fois à  
l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura  
lieu **le mercredi 25 mai 2022**, à 19 H 30, en la Maison des  
Citoyens

Le 16 mai 2022

Le Bourgmestre,

Le Directeur général,

Y. GROIGNET



Y. DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 : Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2021 : Prolongation du délai de tutelle : Décision
3. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2021 : Prolongation du délai de tutelle : Décision
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2021 : Approbation
5. Compte de la zone de secours NAGE : Exercice 2021 : Prise de connaissance
6. Budget de la zone de secours NAGE : Exercice 2022 : Modification budgétaire n° 1 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
7. Patrimoine communal : Rénovation de la voirie et de l'égouttage d'une rue : Section de Meux : Décompte final : Approbation

8. Patrimoine communal : Entretien des cimetières : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
9. BEP : Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 : Approbation
  - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2021
  - b) Rapport d'activités 2021
  - c) Comptes 2021
  - d) Rapport du Réviseur
  - e) Rapport de rémunération
  - f) Rapport de gestion 2021
  - g) Rapport spécifique de prises de participations
  - h) Désignation d'un Commissaire-Réviseur d'entreprises pour la période 2022-2024
  - i) Décharge aux Administrateurs
  - j) Décharge au Commissaire-Réviseur
  
10. BEP Expansion Economique : Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 : Approbation
  - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2021
  - b) Rapport d'activités 2021
  - c) Comptes 2021
  - d) Rapport du Réviseur
  - e) Rapport de rémunération
  - f) Rapport de gestion 2021
  - g) Rapport spécifique de prises de participations
  - h) Désignation d'un Commissaire-Réviseur d'entreprises pour la période 2022-2024
  - i) Désignation d'un Administrateur
  - j) Décharge aux Administrateurs
  - k) Décharge au Commissaire-Réviseur
  
11. BEP Environnement : Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 : Approbation
  - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 décembre 2021
  - b) Rapport d'activités 2021
  - c) Comptes 2021
  - d) Rapport du Réviseur
  - e) Rapport de rémunération
  - f) Rapport de gestion 2021
  - g) Rapport spécifique de prises de participations
  - h) Désignation d'un Commissaire-Réviseur d'entreprises pour la période 2022-2024
  - i) Désignation d'un Administrateur
  - j) Décharge aux Administrateurs
  - k) Décharge au Commissaire-Réviseur
  
12. BEP Crématorium : Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 : Approbation
  - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 décembre 2021
  - b) Rapport d'activités 2021
  - c) Comptes 2021
  - d) Rapport du Réviseur

- e) Rapport de rémunération
- f) Rapport de gestion 2021
- g) Rapport spécifique de prises de participations
- h) Désignation d'un Administrateur
- i) Décharge aux Administrateurs
- j) Décharge au Commissaire-Réviseur

13. IDEFIN : Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022 : Approbation

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 décembre 2021
- b) Rapport d'activités 2021
- c) Comptes 2021
- d) Rapport du Réviseur
- e) Rapport de rémunération
- f) Rapport de gestion 2021
- g) Rapport spécifique de prises de participations
- h) Désignation d'un Commissaire-Réviseur d'entreprises pour la période 2022-2024
- i) Décharge aux Administrateurs
- j) Décharge au Commissaire-Réviseur

14. IMAJE : Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2022 : Approbation

- a) Rapport de rémunération
- b) Rapport d'activités 2021
- c) Rapport de gestion 2021
- d) Comptes et bilan 2021
- e) Rapport du Commissaire-Réviseur
- f) Décharge au Commissaire-Réviseur
- g) Décharge aux Administrateurs
- h) Désignation d'un Réviseur pour les comptes 2022, 2023 et 2024
- i) Démission d'un Administrateur
- j) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2021

15. IMIO : Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 : Approbation

- a) Rapport de gestion
- b) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
- c) Comptes 2021
- d) Décharge aux Administrateurs
- e) Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes
- f) Révision des tarifs.

16. INASEP : Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022

- a) Rapport de gestion 2021
- b) Comptes et bilan
- c) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
- d) Rapport du Comité de rémunération
- e) Décharge aux Administrateurs
- f) Décharge au Collège des Contrôleurs aux comptes
- g) Composition du Conseil d'Administration
- h) Respect de l'obligation des Administrateurs de s'informer et de se former en continu
- i) Rapport de prises de participations

- j) Désignation d'un Commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024
17. SCRL La Joie du Foyer : Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2022
- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2021
  - b) Rapport de gestion 2021
  - c) Rapport de rémunération 2021
  - d) Rapport du Commissaire-Réviseur
  - e) Comptes 2021
  - f) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
  - g) Désignation du Commissaire-Réviseur pour les années 2022, 2023 et 2024
18. Patrimoine communal : Mise à disposition de locaux : OST Namur : Convention : Approbation
19. Patrimoine communal : Installation d'un distributeur automatique de billets : Concession de service public : Modalités : Approbation
20. Patrimoine communal : Recyparc : BEP Environnement : Bail emphytéotique : Approbation
21. Enseignement : Plans de pilotage : Désignation d'un référent pour les implantations scolaires : Décision
22. Patrimoine communal : Mise en vente d'un terrain : Section de Rhisnes : Modalités : Décision

#### HUIS-CLOS

23. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
24. Demande de renouvellement d'un congé pour mission en cas de disponibilité pour maladie d'un maître de morale définitif à mi-temps
25. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
26. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
27. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
28. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
29. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
30. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (18 P – 26 P – 24 P) aux écoles communales de La Bruyère

31. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
32. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
33. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (2 P et 18 P) aux écoles communales de La Bruyère
34. Désignation d'une institutrice primaire APE à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
35. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
36. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
37. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
38. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
39. Nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
40. Désignation d'un maître de religion islamique temporaire à temps partiel (3 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
41. Ratification de la demande de détachement (à temps plein) dans un autre Pouvoir Organisateur (réseau libre)
42. Ratification de la demande de détachement (à temps plein) dans un autre Pouvoir Organisateur
43. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
44. Ratification de la désignation d'une aide pédagogique supplémentaire (puéricultrice sur fonds propres) à l'école communale de Warisoulx
45. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps d'ordre purement personnel
46. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité
47. Ratification de la demande de congé politique à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

48. Désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel (20p-8p-4p-9p) aux écoles communales de La Bruyère
49. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (15 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
50. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
51. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (2 périodes FLA) aux écoles communales de La Bruyère
52. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (14 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Emines)
53. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
54. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (12 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Emines)
55. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à 1/5 temps
56. Ratification de l'octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales
57. Ratification de la demande de détachement (à temps plein) auprès du CECP
58. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
59. Désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
60. Désignation d'un directeur temporaire à temps plein aux écoles communales de Warisoulx-Saint-Denis
61. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.

## COMMENTAIRES

1. /

2.– 3. Le Conseil Communal s'est vu confier par le décret du 13 mars 2015, la qualité d'Autorité de tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Pour exercer cette mission, il dispose d'un délai de 40 jours, prorogeable de moitié, qui commence à courir dès réception de toutes les pièces justificatives requises de la Fabrique d'Eglise concernée d'une part, et de la décision de l'Organe représentatif d'autre part.

Les Fabriques d'Eglise de Bovesse et d'Emines ont remis à l'Administration communale leurs dossiers accompagnés des pièces justificatives respectivement les 25 avril 2022 et 28 avril 2022.

En fonction du planning des séances du Conseil, il serait judicieux d'actionner la possibilité légale de prolonger le délai de tutelle de 30 jours afin d'éviter la forclusion en raison de la latitude laissée à l'Organe représentatif agréé d'émettre sa position dans ces 2 dossiers pour respectivement les 16 et 18 mai 2022.

4.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Recettes	91.450,10 €	72.042,00 €	79.749,90 €
Dépenses	77.512,18 €	72.042,00 €	64.005,63 €
Boni	13.937,92 €	0	15.744,27 €

5.

	Droits constatés nets	Engagements	Résultat budgétaire
Service ordinaire	22.927.128,50 €	22.989.169,23 €	- 283.434,31 €
Service extraordinaire	1.623.235,78 €	2.463.528,43 €	- 840.292,65 €
	Droits constatés nets	Imputations	Résultat comptable
Service ordinaire	22.927.128,50 €	22.236.781,12 €	468.953,80 €
Service extraordinaire	1.623.235,78 €	1.866.171,23 €	- 242.935,45 €
	Engagements	Imputations	Crédits à reporter
Service ordinaire	22.989.169,23 €	22.236.781,12 €	752.388,11 €
Service extraordinaire	2.463.528,43 €	1.866.171,23 €	597.357,20 €

6.

SERVICE ORDINAIRE			
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	23.556.838,11 €	23.556.838,11 €	0 €
Augmentation	1.666.324,14 €	1.535.643,52 €	130.680,62 €
Diminution	139.464,53 €	8.783,91 €	- 130.680,62 €
Nouveau budget	25.083.697,72 €	25.083.697,72 €	0 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE			
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	4.154.997,93 €	4.154.997,93 €	0 €
Augmentation	1.369.118,60 €	1.369.118,60 €	0 €
Diminution	/	/	/
Nouveau budget	5.524.116,53 €	5.524.116,53 €	0 €

La dotation 2022 à la zone de secours NAGE s'établit à 165.150,38 € (181.808,00 € en 2021).

7. Le 31 mai 2018, le Conseil approuvait le lancement d'un marché public pour la rénovation de la voirie et de l'égouttage de la rue de Bawtia à Meux.

Le 31 janvier 2019, le Collège attribuait ledit marché à la SPRL Entreprises Paul Frateur située rue de la Polissoire, 1 à 5032 Bossière pour le montant de son offre de 658.296,50 € HTVA ou 740.082,16 € TVAC.

Le décompte final de ce chantier s'élève à 812.536,72 € TVAC dont 275.382,02 € TVAC à charge de la SPGE, et dépasse donc l'adjudication de 9,16 %.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur le décompte de ce dossier subsidié.

8. Depuis l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur le domaine public notamment, l'entretien des espaces communaux, quelles que soient leurs nature et affectation, est devenu chronophage. Il est proposé de confier cette mission à des professionnels du secteur afin que ces lieux de mémoire et de recueillement conservent une propreté exempte de tout reproche.

Le devis estimatif atteint 50.000,00 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée

9. – 17. /

18. Aujourd'hui, 2 associations à vocation médicale occupent partiellement les locaux de l'ancienne Administration communale, en sus du centre médical de garde et du bureau de police.



Une troisième souhaite aussi y établir ses bureaux afin de permettre à la coordinatrice de cette activité de gestion des clusters Covid et du suivi des cas détectés, de réaliser son travail administratif.

Les conditions de location proposées consistent en un loyer mensuel de 600,00 € et des charges forfaitaires de 130,00 € par mois.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur le contenu de la convention projetée.

19. Par convention du 20 décembre 1999, la gestion du parc à conteneurs de La Bruyère a été confiée au Bureau Economique de la Province de Namur.

Cependant, celle-ci devait s'accompagner à l'époque d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans sur le terrain concerné par cette activité.

Or, après vérification, il appert que ce document n'a jamais été signé par les parties en présence.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles a été chargé par le BEP de veiller à la régularisation de cette situation et soumet un projet de texte à avaliser après amendements éventuels.

Le canon emphytéotique total est fixé à 1,00 € pour l'ensemble de la durée couverte par la convention.

20. Lors du Conseil du 28 avril 2022, l'accent a été placé notamment sur la désertification bancaire des zones rurales et la disparition concomitante des distributeurs de billets.

Depuis, Batopin, émanation de 4 grandes banques nationales, a proposé l'installation de pareil automate dans les locaux du Centre Culturel d'Emines. Les frais de sa mise en place seront supportés par le bénéficiaire de la concession concédée par la Commune.

Ce dernier assumera également l'entièreté des risques liés à l'exploitation de la concession concédée à titre gratuit.

Il appartient au Conseil de se positionner sur les modalités de cette collaboration.

21. Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil a désigné Madame C. Moussebois, responsable du service communal de l'enseignement, en qualité de référent pour les plans de pilotage des écoles communales de l'Entité.

L'intéressée a été admise à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> mai 2022 de sorte que son remplacement dans cette fonction s'impose.

Il est suggéré de confier dorénavant cette mission à Madame J. Bidoul qui s'est substituée à la jeune pensionnée dans les missions lui attribuées.

22. Le 28 mars 2019, le Conseil décidait de financer partiellement la construction de la nouvelle Administration communale par la vente de différents biens immeubles appartenant au domaine privé de la Commune.

Parmi ceux-ci figure une parcelle située à Rhisnes, chaussée de la Gare, cadastrée section 3 n° 324V5 et composée pour partie d'une zone d'habitat et pour partie d'une zone agricole.

Il est proposé d'affecter à la vente la totalité de la première (51a 1ca) et une partie (66a 42ca) de la seconde (2ha 41a 63ca).

L'estimation récente fixe la valeur de ce bien à aliéner à 587.678 €.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur cette cession ainsi que sur ses modalités.